



Déclaration

CDEN du 13 février 2018

Madame la Préfète,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

C'est dans un climat de grande tension que se prépare la future rentrée scolaire 2018 dans l'agglomération chartraine. Une nouvelle fois le Conseil Départemental a décrété la fermeture du collège Jean-Moulin de Chartres.

Est-il acceptable que des centaines d'élèves soient transférées vers cinq autres collèges de l'agglomération chartraine sans aucune prise en compte du facteur humain, du ressenti des élèves et de leurs familles ? Ils ont appris cette nouvelle par un simple mot collé dans leur carnet à la veille des vacances de Noël.

Est-il acceptable que des dizaines de personnel (professeurs et agents) soient incertains de leur avenir professionnel sans aucune prise en compte de leur souffrance face à cette situation ? Il a fallu attendre la venue de la rectrice mi-janvier pour qu'ils aient enfin une communication à ce sujet.

Est-il acceptable que la nouvelle sectorisation détériore le degré de mixité sociale des différents collèges de l'agglomération alors que vous avez combattu et attaqué le précédent projet de re-sectorisation au nom de cette même mixité sociale ?

Est-il acceptable que 5 autres établissements scolaires soient impactés par cette fermeture sans aucune prise en compte des désorganisations que vont entraîner l'arrivée de nouveaux élèves et professeurs ? Ils ont découvert dans leurs dotations pour la rentrée 2018 l'arrivée de nouveaux élèves sans savoir d'où ils venaient...ni pour combien de temps !

Est-il acceptable qu'à ce jour les travaux aient déjà du retard au point que nous pouvons être sûrs que le calendrier annoncé ne sera pas respecté ? Ainsi, le collège Jean-Moulin ne fermera ni pendant un an (projet initial), ni pendant deux ans (projet 2018) mais pendant au moins trois ans.

Tout ceci est inacceptable car aucun intérêt supérieur ne justifie une telle entreprise de désorganisation de la communauté éducative et du service public d'éducation nationale. Lors de la séance du CDEN ayant étudié la nouvelle sectorisation proposée par le Conseil Départemental, vous nous avez justifié, Mme la Préfète, l'urgence de cette entreprise par la pression de la Cosmetic Valley. Nous savons aujourd'hui que celle-ci n'est pas si pressée car son projet est loin d'être suffisamment avancé pour que les travaux commencent au 1^{er} septembre 2018.

Ceci n'empêche pourtant pas le Conseil Départemental d'essayer de faire passer en force son projet de fermeture du collège Jean-Moulin en ayant voté en catimini sa désaffectation et une nouvelle sectorisation lors de la commission permanente du vendredi 2 février. En décidant d'attribuer des moyens pour le collège Jean-Moulin à la

rentrée 2018, l'Education Nationale s'est au contraire clairement positionnée contre ce projet. Mme la Préfète, vous ne pouvez donc pas signer la désaffectation du collège pour la rentrée 2018. Nous avons donc l'honneur de vous demander d'affirmer clairement dès ce mardi 13 février, devant les membres du CDEN que les locaux actuels du collège Jean-Moulin ne seront pas désaffectés à la rentrée 2018.

Nous vous faisons cette demande non pas en raison d'une quelconque inimitié envers tel ou tel acteur de l'activité économique ou politique du territoire. Nous la faisons uniquement au nom de l'intérêt général c'est-à-dire ici de la continuité du service public d'éducation. Vous avez affirmé lors de vos vœux vouloir rassembler les habitants du département. Ne commencez pas par disperser leurs enfants aux quatre coins de l'agglomération mais au contraire réunissez-nous pour qu'ensemble nous parvenions à organiser, **dans des conditions satisfaisantes pour tous**, le déménagement du collège Jean-Moulin de **mur à mur**.